

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

[petrdupaysdarles@ville-arles.fr](mailto:petrdupaysdarles@ville-arles.fr)

Liste des pièces adressées le 22/12/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Michel PECOUT, Président.

**CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020**

**2020.037 : ELECTION DES CONSEILLERS TITULAIRES AU BUREAU SYNDICAL**

Nombre d'élus en exercice : 24			Date de la convocation
<u>Présents</u> 18	<u>Suppléants</u> 0	<u>Absents</u> 6	8 décembre 2020

Nombre d'élus en  
exercice : 24 sièges

Suffrages :

18 présents

Absents : 6

Procurations : 1

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du  
08/12/2020

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Max GILLES ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI

Procurations : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Christophe DAUDET

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



**CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020**

**2020.037 : ELECTION DES CONSEILLERS TITULAIRES AU BUREAU SYNDICAL**

Nombre d'élus en exercice : 24			Date de la convocation
<u>Présents</u> 18	<u>Suppléants</u> 0	<u>Absents</u> 6	8 décembre 2020

Nombre d'élus en  
exercice : 24 sièges  
Suffrages :  
18 présents  
Absents : 6  
Procurations : 1  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Convocation du  
08/12/2020

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Max GILLES ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI

Procurations : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Christophe DAUDET

.....

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

**Vu** la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020, tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

**Vu** la délibération n° 2020.029 du Conseil syndical du 13 novembre 2020 portant à 7 le nombre de conseillers titulaires au Bureau syndical ;

L'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil syndical procède à l'élection de son Président, ces Vice-Présidents et autres membres parmi ses membres, au scrutin secret.

L'élection s'opère dans les conditions de l'article L 2122-7 du CGCT, ainsi si aucun des candidats n'a obtenu la

majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales :

L'élection des conseillers, dont le nombre a été fixé à 7 par délibération du Conseil syndical du 13 novembre, est réalisée au scrutin secret.

Il est préalablement précédé à la désignation de deux assesseurs, choisi pour assurer cette fonction :

- Monsieur Pierre RAVIOL
- Monsieur Max GILLES

Une liste unique est proposée et présente 7 conseillers :

Madame Catherine BALGUERIE-RAULET,  
Madame Anne PONIATOWSKI  
Monsieur Christian GILLES  
Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE  
Monsieur Jean-Christophe DAUDET  
Monsieur Serge PORTAL  
Monsieur Bernard WIBAUX

Il n'y a pas d'autre liste. Le Conseil syndical valide à l'unanimité de procéder à une l'élection de liste à bulletin secret.

**La liste unique ayant reçu l'unanimité des votes, je vous propose de déclarer élus au Bureau Syndical :**

Madame Catherine BALGUERIE-RAULET,  
Madame Anne PONIATOWSKI  
Monsieur Christian GILLES  
Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE  
Monsieur Jean-Christophe DAUDET  
Monsieur Serge PORTAL  
Monsieur Bernard WIBAUX

Le Président

